



COMMISSION DEPARTEMENTAL DES TERRAINS ET INFRASTRUCTURES SPORTIVES DE LA GIRONDE

REUNION RESTREINTE DU 30/08/2021

Présents : MM. Michel GAUDET (Président), Vincent GUICHARD et Jean-Claude POINTET.

Administrative : Mme Marie-Christine MEYROU.

RAPPEL IMPORTANT

**La distance ligne de touche / main courante ou pied de but mobile pour Foot A8 et Foot A11 est impérativement de 2,50m sans équipement divers.
En cas d'accident, le propriétaire de l'équipement peut être mis en cause.**

Les buts de Football à 11, doivent être de 7,32m de longueur et 2,44m de hauteur sous la barre transversale sur toute la longueur du but.

DISTRICT DE LA GIRONDE – 33

1. INSTALLATIONS EQUIPÉES D'UN TERRAIN EN GAZON NATUREL

1.1 Classements initiaux

1.2 Confirmations de niveau de classement

PUISSEGUIN – Stade Municipal – NNI : 333420101

Cette installation était classée en niveau 6 (ancien règlement 2014) jusqu'au 19/04/2021.

La Commission prend connaissance de la demande de confirmation de classement en niveau T6 (nouveau règlement 2021).

Elle propose la confirmation de classement en niveau T6 (nouveau règlement 2021) jusqu'au 19/04/2031.

1.3 Changement de niveau de classement ou reclassement

MERIGNAC – Parc des sports Daniel Colombier – NNI : 332810601

Cette installation était classée en niveau 6 (ancien règlement 2014) jusqu'au 15/03/2021.

La Commission prend connaissance de la demande de changement de classement en niveau T5 (nouveau règlement 2021).

Elle propose le changement de classement en niveau T5 (nouveau règlement 2021) jusqu'au 15/03/2031.

LE NIZAN – Stade Municipal – NNI : 333050101

Cette installation était classée en niveau 6 (ancien règlement 2014) jusqu'au 27/07/2020.

La Commission prend connaissance de la demande de changement de classement en niveau T5 (nouveau règlement 2021).

Précision : régler les buts à 11 à 2,44m.

Elle propose le changement de classement en niveau T5 (nouveau règlement 2021) jusqu'au 27/07/2030.

2. INSTALLATIONS EQUIPÉES D'UN TERRAIN EN GAZON SYNTHETIQUE

2.1 Classements provisoires

2.2 Classements niveaux 5sy, 5sye, 6sy, 6sye, foot a11sy, foot a11sye

2.3 Classements niveaux foot a8sy, foot a8sye, foot a5sy, foota5sye

2.4 Tests in-situ de maintien de classement

3. RETRAITS DE CLASSEMENT



4. DEMANDES D'AVIS PREALABLE

- 4.1 Installations équipées d'un terrain en gazon synthétique
- 4.2 Installations équipées d'un arrosage
- 4.3 Installations équipées d'un terrain en gazon naturel
- 4.4 Mise aux normes vestiaires pour un niveau 5 ou plus
- 4.5 Éclairage initial ou changement de niveau

5. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS DE FUTSAL

6. PROCÈS-VERBAL DE LA COMMISSION DE SÉCURITÉ - ARRÊTÉ D'OUVERTURE AU PUBLIC – ATTESTATION DE CAPACITÉ

~~(7. PROCÈS-VERBAUX CDTIS)~~

8. AFFAIRES DIVERSES

9. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS D'ÉCLAIRAGE

- 9.1 Classements initiaux
- 9.2 Confirmations de classement
- 9.3 Changement de niveau de classement
- 9.4 Avis préalables

10. RAPPORTS D'ARBITRE OU DE DÉLÉGUÉ

Michel GAUDET,
Président